

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité – Justice- Travail

Autorité contractante :

Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin)

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX

DOSSIER DE PRESELECTION

Emis le :*25 Juin*.....2025

Pour les prestations de :

Recrutement de cabinet pour l'audit et l'évaluation du
Contrôle Interne de la CDC Bénin (2 lots).

Avis d'Appel Public à Candidature de Marché Public N° :

PI_DAI_101091

Source de financement : *Budget Autonome*

Gestion : 2025

Imputation budgétaire : DAI (X1.P6)

Juin 2025

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE DE MARCHE PUBLIC (AAPCMP)

Objet : Recrutement de cabinet pour l'audit et l'évaluation du Contrôle Interne de la CDC Bénin (2 lots).

Référence du marché : PI_DAI_101091

AVIS N° : AAPCMP 018/CDCB/DG/PRMP/2025 du 26/06/2025

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt fait suite au plan de passation des marchés publics de la Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin, **version n° 02** publié sur le portail web des marchés publics le **29 avril 2025**.
2. La Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, afin de financer les activités inscrites au PTA 2025, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au **recrutement de cabinet pour l'audit et l'évaluation du Contrôle Interne de la CDC Bénin (2 lots) / PI_DAI_101091**.
3. Les prestations comprennent d'une part **l'audit et l'évaluation du dispositif de Contrôle Interne de la CDC Bénin** et d'autre part à **l'évaluation externe de la Fonction Audit Interne**. Pour la première, cette mission consiste à évaluer l'efficacité, la pertinence et la conformité de son dispositif de contrôle interne. Elle visant à :
 - Analyser la structure actuelle du dispositif de contrôle interne et identifier les éventuelles lacunes à tous les niveaux ;
 - Identifier les faiblesses, les zones de risque et les actions correctives à mener conformément aux normes internationales du COSO II ;
 - Evaluer la conformité du dispositif aux lois, règlements, normes internes et externes, ;
 - Examiner l'efficacité du cadre de mise en œuvre du dispositif de contrôle interne au niveau des activités de l'institution ;
 - Evaluer le cadre de gouvernance du dispositif ;
 - Faire des propositions pour renforcer le dispositif existant.

Quant à la deuxième, elle consiste à évaluer :

- La conformité de l'audit interne de la CDC Bénin avec les exigences des
 - Des normes de l'Institut des Auditeurs Internes (IIA) ;
 - Du Cadre de Référence de l'Audit Interne dans l'Administration de l'État en République adopté par décret n°2018-397 du 29 août 2018 ;
 - Des meilleures pratiques liées à la fonction.
- La performance de l'audit interne de la CDC Bénin, qui permettra également d'apprécier :

- La contribution à l'amélioration des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance ;
- La réalisation des objectifs clés qui lui ont été fixés.

La présente demande de renseignements et de prix est constituée de deux (02) lots à savoir :

- **Lot 1 : Recrutement d'un cabinet pour l'audit et l'évaluation du Dispositif de Contrôle Interne de la CDC Bénin ;**
- **Lot 2 : Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation externe de la Fonction Audit Interne.**

Un même soumissionnaire peut être attributaire des deux (02) lots.

4. Le délai de réalisation de la mission est de :
 - **Lot 1 : quatre (04) mois ;**
 - **Lot 2 : quatre (04) mois.**
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas **15 Pages** environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Un minimum de trois (03) plis est requis pour procéder à l'ouverture des manifestations d'intérêt.
8. La méthode de sélection est la Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC). Seul le candidat qui présentera le meilleur niveau de qualification et d'expérience, et classé premier sera invité à présenter ses propositions technique et financière aux fins de négociation.
9. Aux dates et heures limites de dépôt des candidatures, si moins de trois (03) candidats ont soumissionné, l'autorité contractante peut soit contacter d'autres cabinets ou firmes en fonctions de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.
10. La présélection sur la liste tiendra compte des critères ci-après :



• Pour le lot 1 : Recrutement d'un cabinet pour l'audit et l'évaluation du Dispositif de Contrôle Interne de la CDC Bénin

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	- Inscription du domaine « Audit » sur le RCCM ou les Statuts (10 pts) - Non inscription du domaine « Audit » sur le RCCM ou les Statuts. (00 pt).	Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	25	• Pour les anciens cabinets Avoir réalisé au moins quatre (04) missions d'audit et/ou d'évaluation de dispositif de contrôle interne au cours des dix (10) dernières années. (25 points à raison de 06,25 points par mission) ✓ 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) à raison de 06,25 pts ; ✓ Une expérience non complète = 00 point. • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence - Disposer d'un personnel d'encadrement titulaire d'un diplôme BAC + 5 au moins en	• Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuve légalisée du diplôme. Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement proposé (Attestations de travail ou de participation ou attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution)

		audit, contrôle interne, justifié par la copie légalisée du diplôme (05 pts). Diplôme valide = 05 pts Diplôme non valide = 00 pt. - L'intéressé doit avoir participé au cours des 10 dernières années à la réalisation d'au moins cinq (05) missions d'audit et/ou d'évaluation de dispositif de contrôle interne, Justifiés par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation. (20 points à raison de 4 points par missions). 01 attestation valide = 04 pts 01 attestation non valide = 00 pts
3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	50	• Pour les anciens cabinets Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'audit et/ou d'évaluation de dispositif de contrôle interne au profit d'institutions financières ou bancaires publiques ou agréées établies dans l'espace UEMOA, justifié par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de bonne fin d'exécution (50 pts à raison de 25 pts par mission). 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyée des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 25 pts. 01 expérience non complète = 00 pt. • Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuve légalisée du diplôme. Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement proposé (Attestations de travail ou de participation ou

		• Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence - Disposer d'un personnel d'encadrement titulaire d'un diplôme BAC + 5 au moins en audit, contrôle interne, justifié par la copie légalisée du diplôme (05 pts) Diplôme valide = 05 pts Diplôme non valide = 00 pt. - L'intéressé doit avoir participé au cours des dix (10) dernières années à la réalisation d'au moins trois (03) missions d'audit et/ou d'évaluation de dispositif de contrôle interne au profit d'institutions financières ou bancaires publiques ou agréées établies dans l'espace UEMOA, Justifiés par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation. (45 pts à raison de 15 pts par mission). 01 attestation valide = 15 pts 01 attestation non valide = 00 pts	attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution)
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	- Note de présentation du cabinet = 2,5 pts - Organigramme = 2,5 pts	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	1. Production de la liste du personnel à affecter à la mission. (02 pts). Liste valide (comportant tout le personnel requis datée, signée et cachetée = 02 pts	Liste du personnel, copie simple des diplômes et CV signé.

		Liste non valide = 00 pts 2. Expert 1 : Chef de mission : Titulaire d'un diplôme BAC+5 au moins en audit, contrôle interne, justifié par la copie simple du diplôme (03 pts) et avoir au moins 10 ans d'expériences avérées sur des projets d'évaluation de dispositif de Contrôle Interne (2 pts) ➤ Diplôme valide (BAC+5 en audit, contrôle interne) : 3 pts ➤ Diplôme non valide : 00 pt ➤ CV valide (retracant 10 ans d'expériences) = 2 pts ➤ CV non valide (ne retracant pas 10 ans d'expériences) = 00 pt. 3. Expert 2 : Spécialiste : Titulaire d'un diplôme BAC + 5 au moins en audit, contrôle interne, justifié par la copie simple du diplôme (02 pts) et avoir au moins 05 ans d'expériences avérées sur des projets d'évaluation de dispositif de Contrôle Interne diplôme (01 pts). ➤ Diplôme valide (BAC+5 en audit, contrôle interne) : 2 pts ➤ Diplôme non valide : 00 pt ➤ CV valide (retracant 05 ans
--	--	--

		d'expériences) = 1 pts ➤ CV non valide (ne retraçant pas 05 ans d'expériences) = 00 pt.	
TOTAL	100		
NB : La non-production des moyens de preuve à fournir par le candidat vaut la note zéro (00).			

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante (60) points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

- Pour le lot 2 : Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation externe de la Fonction Audit Interne.

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	BOYA LANCER - Inscription du domaine « Audit » sur le RCCM ou les Statuts (10 pts) - Non inscription du domaine « Audit » sur le RCCM ou les Statuts. (00 pt).	Inscription du domaine des prestations sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours	25	• Pour les anciens cabinets Avoir réalisé au moins quatre (04) missions d'audit au cours des dix (10) dernières années. (25 points à raison de 06,25 points par mission) ✓ 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de • Pour les anciens cabinets Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)	

des dix (10) dernières années		signature des contrats correspondants (copies simples) à raison de 06,25 pts ; ✓ Une expérience non complète = 00 point. • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légales du diplôme et de la certification. Preuves légales des expériences professionnelles du personnel d'encadrement proposé (Attestations de travail ou de participation ou attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution) BON A LANCER Diplôme valide = 04 pts Diplôme non valide = 00 pt. Certification valide = 01 pt Certification non valide = 00 pt - L'intéressé doit avoir participé au cours des 10 dernières années à la réalisation d'au moins cinq (05) missions d'audit, Justifiés par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation. (20 points à raison de 4 points par missions). 01 attestation valide = 04 pts 01 attestation non valide = 00 pts	• Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légales du diplôme et de la certification. Preuves légales des expériences professionnelles du personnel d'encadrement proposé (Attestations de travail ou de participation ou attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution)
3. Nombre d'expériences spécifiques du	50	• Pour les anciens cabinets Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'audit au profit d'institutions financières ou	• Pour les anciens cabinets Copies légales des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des

cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années	bancaires publiques ou agréées établies dans l'espace UEMOA, justifié par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de bonne fin d'exécution (50 pts à raison de 25 pts par mission). 01 expérience complète = Copie légalisée de l'attestation de bonne fin d'exécution appuyée des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) = 25 pts. 01 expérience non complète = 00 pt. • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence - Disposer d'un personnel d'encadrement titulaire d'un diplôme BAC + 5 en Audit, justifié par la copie légalisée du diplôme (04 pts) et disposé d'une certification en Audit Interne telle que CIA ou une qualification équivalente (01 pt). - Diplôme valide = 04 pts - Diplôme non valide = 00 pt. - Certification valide = 01 pt - Certification non valide = 00 pt - L'intéressé doit avoir participé au cours des dix (10) dernières années à la réalisation d'au moins trois (03) missions d'audit au profit d'institutions financières ou bancaires publiques ou agréées établies dans l'espace	pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples) • Pour les cabinets naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence Preuves légalisées du diplôme et de la certification. Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement proposé (Attestations de travail ou de participation ou attestations de service fait ou de bonne fin d'exécution)
---	--	--

		UEMOA, Justifiés par le(s) copie(s) légalisée(s) des attestations de travail ou de participation. (45 pts à raison de 15 pts par mission). 01 attestation valide = 15 pts 01 attestation non valide = 00 pts	
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	05	- Note de présentation du cabinet = 2,5 pts - Organigramme = 2,5 pts	Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	10	1. Production de la liste du personnel à affecter à la mission. (02 pts). Liste valide (comportant tout le personnel requis datée, signée et cachetée) = 02 pts Liste non valide = 00 pts 2. Expert 1: Chef de mission : Titulaire d'un diplôme BAC + 5 en Audit, justifié par la copie simple du diplôme (02 pts) et disposé d'une certification en Audit Interne telle que CIA ou une qualification équivalente (01 pt), et avoir au moins 10 ans d'expériences avérées sur des projets d'évaluation de processus d'Audit Interne (2 pts) ➤ Diplôme valide (BAC+5 en audit) : 02 pts ➤ Diplôme non valide : 00 pt ➤ Certification valide = 01 pts	Liste du personnel, copie simple des diplômes, de la certification et CV signé.

	➤ Certification non valide = 00 pt ➤ CV valide (retravaçant 10 ans d'expériences) = 2 pts ➤ CV non valide (ne retravaçant pas 10 ans d'expériences) = 00 pt. 3. Expert 2 : Spécialiste : Titulaire d'un diplôme BAC + 5 au moins en audit, justifié par la copie simple du diplôme (02 pts) et avoir au moins 05 ans d'expériences avérées sur des projets d'évaluation de processus d'Audit Interne (01 pts). ➤ Diplôme valide (BAC+5 en audit, contrôle interne) : 2 pts ➤ Diplôme non valide : 00 pt ➤ CV valide (retravaçant 05 ans d'expériences) = 1 pts ➤ CV non valide (ne retravaçant pas 05 ans d'expériences) = 00 pt.	
TOTAL	100	
NB : La non-production des moyens de preuve à fournir par le candidat vaut la note zéro (00).		

La note minimale requise pour être présélectionné est de soixante (60) points.

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)** de la CDC Bénin sis au 1er étage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Heures d'ouverture : 08 heures à 12 heures 30 minutes et 14 heures à 17 heures 30 minutes. Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat.
12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du lundi 30 juin 2025. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)** de la CDC Bénin sis au 1er étage de l'Immeuble « LE JATOBA », Avenue Jean-Paul II, lot 20, Zone résidentielle à Cotonou, Heures d'ouverture : 08 heures à 12 heures 30 minutes et 14 heures à 17 heures 30 minutes. Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, le tout dans une enveloppe unique portant la mention ci-après : « AAPCMP 018./CDCB/DG/PRMP/2025 du 26/06/2025 relatif au recrutement de cabinet pour l'audit et l'évaluation du Contrôle Interne de la CDC Bénin (2 lots) » à l'adresse ci-après : Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin); **Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)**, sise au 1^{er} étage de l'immeuble « LE JATOBA » à côté de la Direction de l'Emigration et Immigration, Avenue Jean Paul II, lot 20, zone résidentielle, Tél : 21 31 00 52 ; 01 BP : 1689 Cotonou ; au plus tard le Joué 10 juillet 2025 à 09 heures 00 minute.

Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après **Caisse des Dépôts et Consignations du Bénin (CDC Bénin) ; Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP)**, sise au 1^{er} étage de

l'immeuble « LE JATOBA » à côté de la Direction de l'Emigration et Immigration, Avenue Jean Paul II, lot 20, zone résidentielle, Tél : 21 31 00 52 ; 01 BP : 1689 Cotonou ; au plus tard le Jeu. 10 Juillet 2025 à 09 heures 30 minutes.

14. Les manifestations d'intérêt doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.
15. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AAPCMP et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus (deux (02) jours) pour présenter un recours devant l'Autorité de régulation des marchés publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics pour ampliation.

Fait à Cotonou, le 26/06/.....2025

La Personne Responsable des Marchés Publics


Herbert Emmanuel VIEYRA



I. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[Insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour [indiquer nature de la prestation]

A

Monsieur le [indiquer titre du représentant
de l'Autorité Contractante/structure
déconcentrée]

Monsieur le [indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée],

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la [indiquer nature de la prestation].

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme [copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veuillez agréer, Monsieur le [indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée], l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme.

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation